



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Jeudi 18 février 2016

Négociations Obligatoires en Entreprise.

3^{ème} réunion.

Mercredi 17 février 2016, lors de la 3^{ème} réunion NOE, la direction a fait ses propositions en fin de réunion puis a recueilli les avis des organisations syndicales à travers un tour de table. C'est ce qu'elle appelle des négociations.

Avenant intéressement 2015 : Auparavant elle a présenté l'avenant intéressement 2015 pour mettre l'application de l'intéressement en conformité avec l'évolution législative :

-Solde d'intéressement devant être versé avant le 31 Mai alors qu'avant c'était au 31 Juin.

-Affectation par défaut de l'intéressement sur le PEG en Safran Tréso (délai de 3 mois pour le récupérer) alors qu'auparavant il était versé aux salariés.

La direction propose le versement de l'acompte à hauteur de 80% du montant total en lieu et place des 50% habituels. La raison est de se prémunir d'une éventuelle création d'ASL au 01 avril 2016. Si cette date était maintenue, le solde de l'intéressement ne pourrait pas être abondé (car nous ne serions plus Herakles). En portant l'acompte à 80%, les salariés aux revenus de l'ordre de 6000€ et plus auront la garantie d'un abondement maximal (2000€).

La CGC, la CFDT et la CGC ont signé l'avenant en réunion. SUD ne s'est pas prononcé en séance.

Représentativité des élus Céramiques au CCE Herakles : Ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Avec la création de l'établissement Céramiques, cette entité doit avoir des représentants au CCE Herakles.

La direction souhaite que son projet d'accord, qui serait envoyé dans la semaine, fasse l'objet d'une relecture lors de la prochaine réunion DSC le 24 février (Ordre du jour : NOE et CCE).

La seule modification de l'accord initial CCE serait l'ajout de deux représentants Céramiques, 1 Titulaire 3^{ème} collègue et 1 suppléant 2^{ème} collègue.

NOE 2016 : La direction prétend ouvrir 50 postes au 1^{er} trimestre dont 30 embauches CDI. Sur ces 30 embauches, 15 seraient la transformation de contrats précaires (intérim et CDD) en CDI.

Le DRH a pris l'exemple de St Médard où il a affirmé que des embauches ont été faites (BUI et BUS). SUD a contredit ce dernier point car les embauches ont été annoncées au dernier CE ST Médard mais ne sont pas effectives. Une question de jour selon Mr Boulan . . .

Puis la direction a annoncé les « nouveaux » chiffres de la politique salariale (voir au dos) :

Réunion du 10 02 2016	Réunion du 17 02 2016
Ouvrier/Employés/Techniciens/Agents de Maîtrise	Ouvrier/Employés/Techniciens/Agents de Maîtrise
AG = 0.4% au 01/ 02 /2016	AG = 0.55% au 01/ 02 /2016
AI = 0.9% au 01/04/2016	AI = 0.95% au 01/04/2016
Effet ancienneté 0.15% à 0.2%	Effet ancienneté à 0.2%
Total = 1.5%	Total = 1.7%
	Primes + 1% (+0.45% par rapport à l'AG) hors ASTE
Ingénieurs et Cadres	Ingénieurs et Cadres
AI = 1.5% au 01/02/2016	AI = 1.7% au 01/02/2016

SUD a demandé une suspension de séance : Nous avons proposé aux autres OS de s'entendre sur une revendication commune d'un montant d'augmentation générale supérieur à l'AI et la possibilité d'envisager une intersyndicale si on est d'accord sur ce principe.

De plus, si des OS envisagent un appel à la grève, on propose une concertation préalable afin d'éviter de l'apprendre par tract au dernier moment.

Les positions : CGT : Si vous demandez une intersyndicale, on viendra. CFDT : Nous voulons un mini garanti et on est à l'écoute de ce qui peut être proposé. CGC : Ouverte par principe à examiner toutes propositions.

Revendications SUD

-Nous revendiquons une Augmentation Générale Uniforme de 100 € pour tous. Seule l'AG garantit à chaque salarié une évolution de sa rémunération.

L'AI ne doit pas être au détriment de l'AG !!!

-Passage automatique au coefficient supérieur lorsqu'un salarié a plus de 5 ans dans le coefficient.

(nota : chez les cadres position 2, le passage au coefficient supérieur est automatique au bout de 3 ans)

-Prime ancienneté à 18 %

-Mois moyen Majoré Herakles à 4200 € pour tous et création de grilles de salaires minimum garantis Herakles pour les cadres.

-Arrêt des heures supplémentaires et embauches des précaires (Équivalent temps plein).

- 35 heures sans perte de salaire et embauches correspondantes.

-Égalité de traitement dans Herakles, à commencer par les primes frais KM.

La masse salariale Herakles annuelle (2015) est proche de 125 M€

2.5 % Ag + 2 % d'AI représentent 5.6 M€

Ramené au mois et par salarié : 5.6 M€ / 12 / 2300 = 200€

En comparaison, notre revendication de 100€ est finalement moins « utopiste » et elle nous semble plus juste car plus équitablement répartie, le pourcentage étant toujours à l'avantage des plus gros salaires.